


EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 juillet 2023
N°060/10-07-2023

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Publié le 
ID : 034-213401169-20230710-DELIBERATION060-DE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 25

Absent : 1

Procurations : 3

Date de convocation : 30 juin 2023

Date d'affichage : 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Marie-Louise WATTELIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Régis MORVAN, Nicolas LEFEUVRE.

Procurations :

Monsieur Jean-Luc MARTIN à Monsieur Mourad DEROUICHE ;
Monsieur Pascal MILLET à Madame Cléo FERRON ;
Monsieur François ROUMANOS à Monsieur Nicolas LEFEUVRE

Absent :

Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ.

Secrétaire de séance : Madame Christine MAJOREL.

AFFAIRE N°8

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Avenants aux contrats de baux à ferme parcelle communale AD 11

Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame Katy KRETZ, Adjoint déléguée à l'agroécologie, à la solidarité internationale et à la coopération décentralisée, expose :

Par délibération du conseil municipal N°012 et 013 du 26 mars 2018, la Commune a conclu des baux à ferme à usage agricole sur la parcelle cadastrée AD 11 au lieudit Bruque de Cabal avec Madame Elsa MAINGUY et Monsieur Fabien HERVOUET puis par délibération N°114 du 09 décembre 2019 avec Monsieur Samuel Morville.

Un avenant à chaque bail est proposé dont l'objet unique est d'organiser la charge de la maintenance et l'entretien du forage entre les occupants. Il est rappelé au conseil municipal que l'ensemble des investissements études et travaux préalables à l'installation des agriculteurs ont été assumés par la Commune en intégralité.

Un projet type d'avenant type est joint en annexe à la note de synthèse. Les autres dispositions des baux à ferme demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- D'accepter les termes de l'avenant aux baux à ferme avec Madame Elsa Mainguy, Monsieur Fabien Hervouet et Monsieur Samuel Morville ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants ;
- De Charger Monsieur le Maire de transmettre les avenants et la délibération à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet